

Grand Paris : les départements menacés

Le préfet d'Ile-de-France privilégie un scénario supprimant le 92, le 93 et le 94. Macron doit trancher

Le jeu de construction est presque assemblé. Reste à trouver le papier cadeau – ou plutôt les mots – pour donner à la réforme l'emballage politique digne d'un grand chantier présidentiel. À la veille de Noël, le chef de l'État a mis au point les ultimes réglages de la future mécanique institutionnelle de l'Ile-de-France qu'il a décidé d'instaurer. « On n'a jamais été aussi prêt du but », assure un conseiller ministériel.

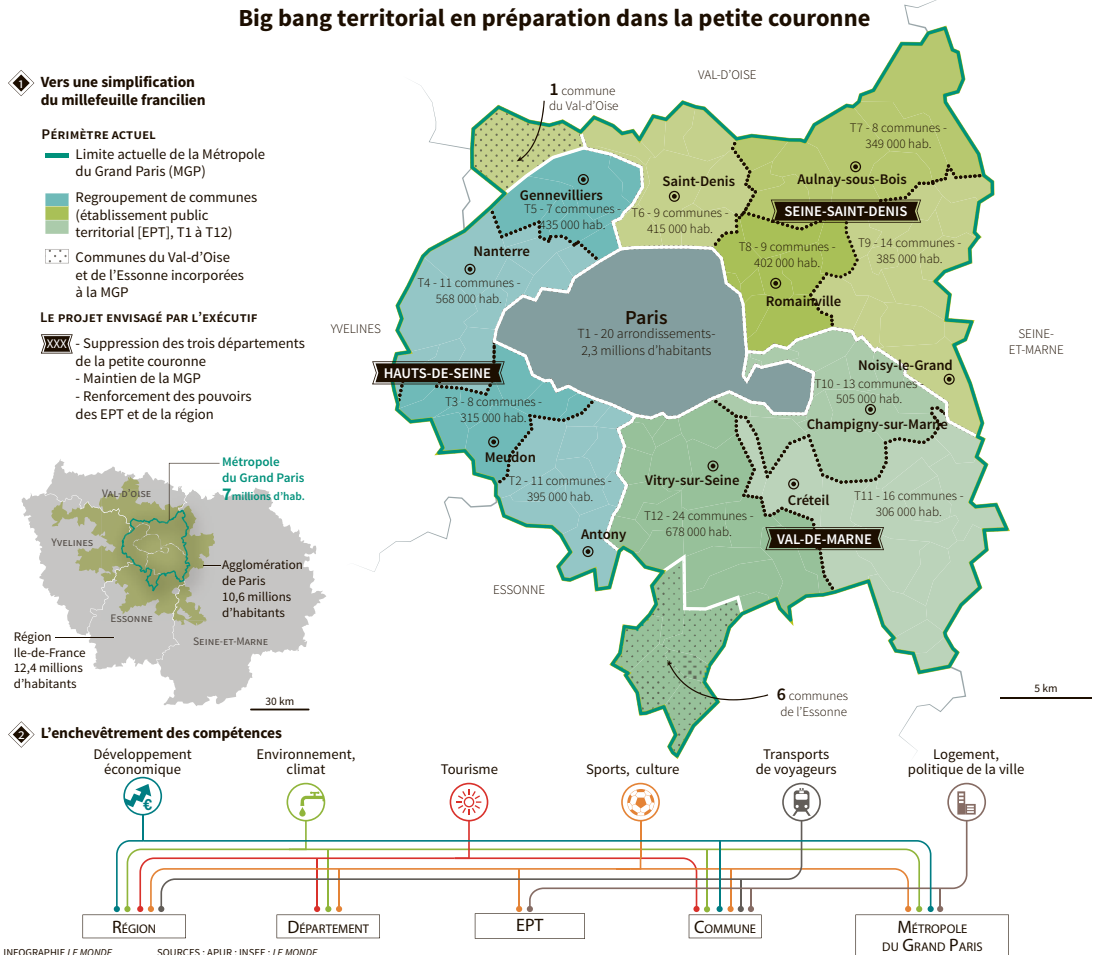
Le casse-tête est complexe. Il s'agit de rendre « plus dynamique, plus claire, plus volontariste » la Métropole du Grand Paris (MGP) sur le territoire de laquelle s'empilent et se chevauchent « six niveaux » de décision, a rappelé M. Macron, le 23 novembre, devant le congrès de l'Association des maires de France. L'exécutif a entamé depuis l'été un remue-ménage dans cette usine à gaz territoriale. L'objectif est de mettre en valeur Paris dans la compétition des « villes-monde ». Nicolas Sarkozy avait mis sur les rails le projet d'un super-réseau de métro. M. Macron souhaite y imprimer sa marque en refondant le circuit de circulation des décisions.

Le chef de l'État a réuni, mercredi 20 décembre, à l'Élysée les ministres concernés pour travailler sur le scénario vers lequel le gouvernement s'oriente. Il figure dans un document de travail élaboré par Michel Cadot, préfet de l'Ile-de-France, missionné pour soumettre des pistes à l'exécutif. Présenté mercredi au terme de plusieurs semaines de concertation avec l'exécutif et de consultation avec les élus, le rapport propose un mode d'emploi pour « simplifier et rationaliser » l'organisation de la Métropole.

« Le plus grand consensus »

Le document passe en revue plusieurs scénarios. Celui qu'il privilégie comporte trois axes : la suppression des trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), le maintien de la Métropole du Grand Paris dans ses limites actuelles et le renforcement des prérogatives de la région.

Quitte à « alléger le mille-feuille », supprimer les trois départements est la solution qui suscite le plus grand consensus parmi les élus lorsqu'ils en parlent en privé !, confie une source gouvernementale. Cette suppression avait été envisagée par M. Macron pendant la campagne présidentielle. Il a rappelé, le 23 novembre, que d'autres métropoles pourraient voir leurs départements disparaître sur le modèle de la réforme du Grand Lyon.



La fin des trois départements limitrophes de Paris entraînerait le transfert de la plupart de leurs compétences aux Etablissements publics territoriaux (EPT), créés en 2016 pour se substituer aux ex-intercommunalités dans la Métropole. Cent trente communes sont réparties dans onze EPT, le douzième EPT étant Paris. La capitale, qui est déjà à la fois commune et département, ne verrait pas ses compétences accrues. Les onze EPT deviendraient, comme Paris, des collectivités à statut particulier. Outre les compétences de

Une fois décidée la martingale institutionnelle, la réforme devra faire l'objet d'un projet de loi qui devrait être déposé avant l'été 2018

proximité que leur ont transférées les communes, ces « territoires » auraient la charge de l'entretien des collèges, et l'attribution des minima sociaux dont s'acquittent les départements.

Dans le plan proposé par le préfet, l'idée de maintenir un échelon territorial à l'échelle de l'agglomération parisienne est retenue. Valérie Pécresse, présidente (Les Républicains) d'Ile-de-France, aura baillé, en vain, avec la plupart de ses homologues des départements pour que la Métropole actuelle soit dissoute dans le péri-

mètre régional. Si la MGP est maintenue dans ses contours actuels, ses pouvoirs ne seraient pas pour autant étendus. Plutôt que d'en faire le poste de commandement du Grand Paris, le préfet propose qu'elle ait pour mission la coordination et l'harmonisation des politiques au niveau de l'agglomération. La MGP serait d'ailleurs conçue comme la fédération des douze « territoires » devenus des pôles de décision plus autonomes.

Lors de la réunion à l'Élysée, mercredi, un scénario complémentaire a été présenté par le préfet : la suppression des quatre départements de la grande couronne (Yvelines, Seine-et-Marne, Val-d'Oise, Essonne) qui seraient remplacés par des « districts » à l'échelle des intercommunalités existantes. Plusieurs participants à la réunion semblaient douter que les départements soient en voie de disparition au-delà de la MGP.

« Un compromis équilibré »

« L'échelon régional doit être renforcé », indique le rapport du préfet Cadot. La région verrait ses prérogatives en matière de transports et de développement économique réaffirmées. Elle se verrait confirmée dans son rôle de collectivité-stratège. S'agissant du logement ou de la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique, les documents régionaux de planification deviendraient plus contraignants pour les autres collectivités. La région serait confortée dans son rôle de locomotive du tourisme et de l'attractivité internationale.

Sous réserve qu'elle soit arbitrée par le chef de l'État, la réforme proposée ne sera « pas le grand soir », prévient une source ministérielle, mais un compromis équilibré qui permette d'exercer au mieux les compétences et d'accroître la solidarité des territoires ». En retenant cette solution, M. Macron pourrait se targuer d'avoir arbitré entre les forces politiques en présence en évitant qu'aucune ne prenne le pas sur l'autre. Tous les grands acteurs politiques du territoire obtiendraient des gages. M^{me} Pécresse se voit renforcée, Anne Hidalgo obtient le maintien de l'échelon métropolitain qu'elle a toujours défendu. Patrick Ollier, président (LR) de la MGP, la voit survivre malgré les critiques dont elle fait l'objet de la part de bon nombre de grands élus, à l'exception des maires.

Une fois décidée la martingale institutionnelle, la réforme devra faire l'objet d'un projet de loi qui devrait être déposé avant l'été 2018. « Le projet ne peut se résumer à une simple réforme de tutelle territoriale », répète-t-on au sein du groupe des élus (La République en marche) parisiens et franciliens, constitué il y a plusieurs semaines en vue de soumettre des propositions au président.

Mercredi, le président a rejoint le gouvernement et le préfet de travailler, au-delà du seul agencement des échelons, au sens à donner à la réforme. Il a souhaité que l'ambition politique du projet soit davantage mise en exergue. « L'essentiel, en somme », reconnaît-on au sein de l'exécutif. ■

BÉATRICE JÉRÔME

Les transports au cœur de la bataille entre la Ville et la région

MAL CONÇUE POUR CERTAINS, en rodage pour d'autres, la Métropole du Grand Paris (MGP), créée pour entraîner la croissance de l'Ile-de-France, est un moteur qui tousse. Et sa population aussi. Rien ne sert de simplifier son organisation institutionnelle, comme l'envisage Emmanuel Macron, si ce n'est pour que les 7 millions d'habitants puissent mieux circuler en transports en commun, à vélo, voire sur la Seine. Et donc mieux respirer.

Au président de la République, qui l'a conviée à l'Élysée, le 18 décembre, pour évoquer la réforme du Grand Paris, Anne Hidalgo a fait part de l'urgence, à ses yeux, de revoir le système des transports en Ile-de-France. La maire de Paris décrit une organisation « qui ne marche pas bien », rendant en partie responsable de cette situation Valérie Pécresse, présidente (LR) de la région et d'IDF Mobilités, l'ex-Syndicat des transports d'Ile-de-France, qui pilote les transports franciliens. Puisque la métropole « n'a pas de levier de décision en matière de mobilité, elle est entravée dans sa

politique pour favoriser les modes de transport en commun ou de circulation doux », expliquait M^{me} Hidalgo, le 11 décembre.

La capitale verse 384 millions d'euros à IDF Mobilités. « Là-dessus, on ne décide de rien !, se plaignait-elle. Il n'est pas normal, par exemple, que la MGP ne puisse pas accorder des aides aux artisans qui veulent acheter un véhicule » parce que la région « refuse de lui donner délégation » pour engager cette dépense, ou que, poursuit M^{me} Hidalgo, la métropole « ne puisse pas décider » pour encourager le transport fluvial.

Ecart entre les priorités

La solution serait « que la zone dense ait la capacité d'agir directement sur ses transports » en devenant une « autorité organisatrice de second rang » au sein d'IDF Mobilités. A ce stade, il ne semble pas que sa proposition ait été retenue par le gouvernement. Dans le scénario de refonte des échelons et des compétences au sein de la région, préconisé par le préfet d'Ile-de-France, Michel Cadot, le niveau régional est

conforté dans ses prérogatives en matière de transports. L'idée de scinder la compétence n'est pas réaliste, car les réseaux routiers et ferroviaires sont interconnectés, explique-t-on au sein de l'exécutif.

Faute d'avoir gain de cause, la maire de Paris milite pour que le projet de loi sur le Grand Paris prévoit l'obligation pour le syndicat IDF Mobilités de remplir les objectifs fixés par la métropole. Stéphane Beaudet, vice-président (LR) chargé des transports à la région, s'est félicité, le 18 décembre, que le retard pris dans la modernisation des transports de la grande couronne soit comblé grâce à l'effort nouveau pour livrer des rames de train dans les franges de la région jusqu'ici moins bien servie que la petite couronne. Un signe qui montre que l'écart entre les priorités de Paris et celle de la région risque de se accroître dans les prochaines années. M^{me} Hidalgo plaide pour que l'État joue les arbitres. A moins que ce ne soit pour mettre des bâtons dans les roues de M^{me} Pécresse. ■

B. J.